



Notice originale

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Cultivion



58_15_001A

LIRE ATTENTIVEMENT LE GUIDE DE L'UTILISATEUR AVANT TOUTE UTILISATION



58_80347_M - 08/2017

Table des matières

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ	4
<i>AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ GÉNÉRAUX POUR L'OUTIL</i>	4
<i>AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LA BINEUSE SARCLEUSE</i>	6
<i>MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DU CHARGEUR ET DE LA BATTERIE</i>	6
<i>ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ</i>	7
<i>RÉFLEXES DE SÉCURITÉ</i>	7
SIGNAUX DE SÉCURITÉ	8
DESCRIPTIF ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	9
<i>CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES</i>	9
MISE EN SERVICE DE LA MACHINE	11
<i>MONTAGE/DÉMONTAGE DE LA POIGNÉE AVANT</i>	11
<i>MONTAGE DE L'OUTIL DE TRAVAIL</i>	11
MISE EN ROUTE ET UTILISATION	13
<i>PRISE EN MAIN DE L'OUTIL</i>	13
<i>DÉMARRAGE EN MODE NORMAL</i>	13
<i>DÉMARRAGE EN MODE CONTINU</i>	13
<i>SÉLECTEUR DE VITESSE</i>	14
<i>RÉGLAGE DE L'INCLINAISON DE L'OUTIL DE TRAVAIL</i>	14
<i>LES DIFFÉRENTES UTILISATIONS</i>	16
ENTRETIEN	17
<i>PÉRIODICITÉ D'ENTRETIEN</i>	17
<i>VERIFICATION DU SERRAGE DE L'OUTIL DE TRAVAIL</i>	17
<i>AFFÛTAGE DE L'OUTIL DE TRAVAIL</i>	18
<i>REMPACEMENT DE L'OUTIL DE TRAVAIL</i>	18
<i>STOCKAGE HORS SAISON</i>	19
INCIDENTS	20
GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE PELLENC S.A.	22
DÉCLARATION «CE» DE CONFORMITÉ	23

INTRODUCTION

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Votre appareil contient de nombreux matériaux valorisables ou recyclables. Confiez celui-ci à votre revendeur ou à défaut dans un centre service agréé pour que son traitement soit effectué.



Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans votre pays en matière de protection de l'environnement liée à votre activité.

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ



CONSERVER CES INSTRUCTIONS

Ce manuel contient des informations importantes et des instructions de fonctionnement pour l'outil suivant : bineuse CULTIVION.


Il est **IMPÉRATIF** que vous preniez connaissance de **LA TOTALITÉ** de ce guide de l'utilisateur avant d'utiliser l'outil ou de procéder à des opérations d'entretien.

Conformez-vous scrupuleusement aux instructions et illustrations présentes dans ce document.

Tout au long de ce guide de l'utilisateur, vous trouverez des mises en garde et des renseignements intitulés : **REMARQUE**, **AVERTISSEMENT** / **ATTENTION**.

Une **REMARQUE** fournit des renseignements complémentaires, éclaire un point ou explique une étape à suivre dans son détail.

La mise en garde **AVERTISSEMENT** ou **ATTENTION** est utilisée pour identifier une procédure qui, si négligée ou incorrectement exécutée, peut entraîner des dommages matériels et/ou corporels graves.

La mise en garde  indique que si les procédures ou instructions ne sont pas respectées, les dommages ne seront pas couverts par la garantie et les frais de réparation seront à la charge du propriétaire.

Sur l'outil, des signaux de sécurité rappellent également les consignes à adopter en matière de sécurité. Localisez et lisez ces signaux avant d'utiliser l'outil. Remplacez immédiatement tout signal partiellement illisible ou endommagé.

Se reporter à la rubrique «SIGNAUX DE SÉCURITÉ» pour le schéma de localisation des signaux de sécurité apposés sur l'outil.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite sans autorisation écrite de la société PELLENC. Les illustrations présentes dans ce manuel sont données à titre indicatif et ne sont en aucun cas contractuelles. La société PELLENC se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification ou amélioration qu'elle juge nécessaire sans devoir les communiquer aux clients déjà en possession d'un modèle similaire. Ce manuel fait partie intégrante de l'outil et doit l'accompagner en cas de cession.

CONSERVER CES INSTRUCTIONS

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ GÉNÉRAUX POUR L'OUTIL



AVERTISSEMENT Lire tous les avertissements de sécurité et toutes les instructions. Conserver tous les avertissements et toutes les instructions pour pouvoir s'y reporter ultérieurement.

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants), dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expériences ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables.

Le Cultivion est une machine professionnelle dont l'usage est réservé exclusivement à l'entretien des espaces verts.

La société PELLENC décline toute responsabilité en cas de dommages provoqués à la suite d'un usage impropre et différent de celui qui a été prévu.

La société PELLENC décline également toute responsabilité en cas de dommages engendrés par l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'étant pas d'origine.

SÉCURITÉ DE LA ZONE DE TRAVAIL

- a. Conserver la zone de travail propre et bien éclairée.
- b. Ne pas faire fonctionner les outils électriques en atmosphère explosive, par exemple en présence de liquides inflammables, de gaz ou de poussières.
- c. Maintenir les enfants et les personnes présentes à l'écart pendant l'utilisation de l'outil.

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

- a. Il faut que les fiches de l'outil électrique soient adaptées au socle. Ne jamais modifier la fiche de quelque façon que ce soit. Ne pas utiliser d'adaptateurs avec des outils à branchement de terre.
- b. Éviter tout contact du corps avec des surfaces reliées à la terre telles que les tuyaux, les radiateurs, les cuisinières et les réfrigérateurs.
- c. Ne pas exposer les outils à la pluie ou à des conditions humides.
- d. Ne pas maltraiter le cordon. Ne jamais utiliser le cordon pour porter, tirer ou débrancher l'outil. Maintenir le cordon à l'écart de la chaleur, du lubrifiant, des arêtes ou des parties en mouvement.
- e. Lorsqu'on utilise un outil à l'extérieur, utiliser un prolongateur adapté à l'utilisation extérieure.
- f. Si l'usage d'un outil dans un emplacement humide est inévitable, utiliser une alimentation protégée par un dispositif à courant différentiel résiduel (RCD).

SÉCURITÉ DES PERSONNES

- a. Rester vigilant, regarder ce que vous êtes en train de faire et faire preuve de bon sens dans votre utilisation de l'outil. Ne pas utiliser un outil lorsque vous êtes fatigué ou sous l'emprise de drogues, d'alcool ou de médicaments.
- b. Utiliser un équipement de sécurité. Toujours porter une protection pour les yeux.
- c. Éviter tout démarrage intempestif. S'assurer que l'interrupteur est en position arrêt avant de brancher l'outil au secteur et/ou au bloc de batteries, de le ramasser ou de le porter.
- d. Retirer toute clé de réglage avant de mettre l'outil en marche.
- e. Ne pas se précipiter. Garder une position et un équilibre adaptés à tout moment.
- f. S'habiller de manière adaptée. Ne pas porter de vêtements amples ou de bijoux.
- g. Garder les cheveux, les vêtements et les gants à distance des parties en mouvement.
- h. Si des dispositifs sont fournis pour le raccordement d'équipements pour l'extraction et la récupération des poussières, s'assurer qu'ils sont connectés et correctement utilisés.

UTILISATION ET ENTRETIEN DE L'OUTIL

- a. Ne pas forcer l'outil. Utiliser l'outil adapté à votre application.

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ

- b. Ne pas utiliser l'outil si l'interrupteur ne permet pas de passer de l'état de marche à arrêt et vice versa.
- c. Débrancher la fiche de la source d'alimentation en courant et/ou le bloc de batteries de l'outil avant tout réglage, changement d'accessoires ou avant de ranger l'outil.
- d. Conserver les outils à l'arrêt hors de la portée des enfants et ne pas permettre à des personnes ne connaissant pas l'outil ou les présentes instructions de le faire fonctionner.
- e. Observer la maintenance de l'outil. Vérifier qu'il n'y a pas de mauvais alignement ou de blocage des parties mobiles, des pièces cassées ou toute autre condition pouvant affecter le fonctionnement de l'outil. En cas de dommages, faire réparer l'outil avant de l'utiliser.
- f. Garder affûtés et propres les outils permettant de couper.
- g. Utiliser l'outil, les accessoires et les lames etc., conformément à ces instructions, en tenant compte des conditions de travail et du travail à réaliser.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN

- a. Faire entretenir l'outil par un réparateur qualifié utilisant uniquement des pièces de rechange identiques.

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LA BINEUSE SARCLEUSE

- 1**– Dégager votre poste de travail avant de travailler.
- 2**– Veiller à ce que le cultivon n'entre pas en contact avec d'autres choses que de la terre et des végétaux.
- 3**– Ne pas utiliser le cultivon pour creuser les sols très durs, caillouteux ou près de grosses racines.
- 4**– Se placer correctement pour éviter tout accident.
- 5**– Maintenir toute personne à l'écart, lors du démarrage et de son utilisation.
- 6**– Ne jamais modifier le connecteur de quelque façon que ce soit.
- 7**– Le carbone de la perche étant conducteur, ne pas approcher l'outil d'une ligne électrique ou de téléphone, ou de toute autre source d'électricité.
- 8**– **CET OUTIL PEUT CAUSER DES BLESSURES GRAVES.** Lire attentivement les instructions relatives à son maniement correct, à sa mise en service, son entretien, démarrage et arrêt. Se familiariser avec toutes ses commandes et son utilisation correcte.
- 9**– Utiliser un équipement de sécurité. Toujours porter des chaussures de sécurité.
- 10**– Avant de démarrer le moteur, s'assurer que l'outil de travail n'est en contact avec aucun objet.
- 11**– Toujours utiliser un outil de levage approprié respectant les règles du travail en vigueur pour le travail en hauteur.
- 12**– Durant l'utilisation, le moteur électrique de l'outil peut chauffer (risque de brûlures). Pendant et après utilisation, éviter le contact avec la peau, les vêtements et tout produit inflammable (risque d'explosion).
- 13**– Personne d'autre que l'utilisateur ne doit se tenir dans un rayon de 3 mètres.

MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES A L'USAGE DU CHARGEUR ET DE LA BATTERIE



Se reporter à la notice de la batterie outils Pellenc.

INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

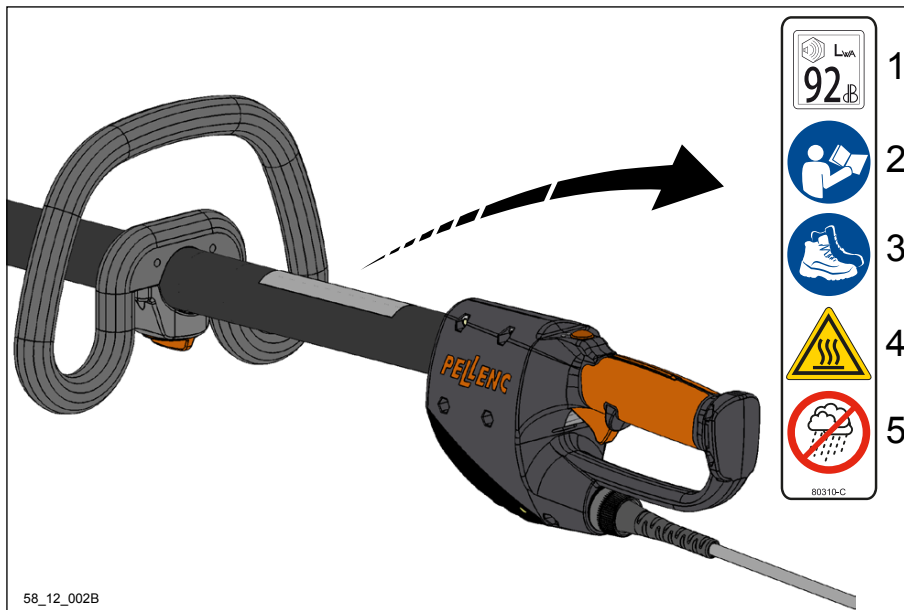


	Équipement de protection	Port
1	Casque	
2	Visière	
3	Gants résistants	
4	Chaussures de sécurité	Obligatoire
5	Dispositif antibruit	Recommandé
6	Lunettes de protection	Recommandé
7	Veste ou manchettes	
8	Pantalon	Recommandé

RÉFLEXES DE SÉCURITÉ

- Maintenir la poignée arrière du cultivion avec la main droite et la poignée avant avec la main gauche.
- Garder le bras gauche tendu pour un meilleur contrôle.
- Utiliser des outils de travail d'origine Pellenc.
- Maintenir les outils de travail en bon état de fonctionnement.
- Se tenir bien en équilibre.
- Garder les pieds à distance de l'outil de travail.
- Ne travailler que dans la terre avec votre cultivion.

SIGNAUX DE SÉCURITÉ

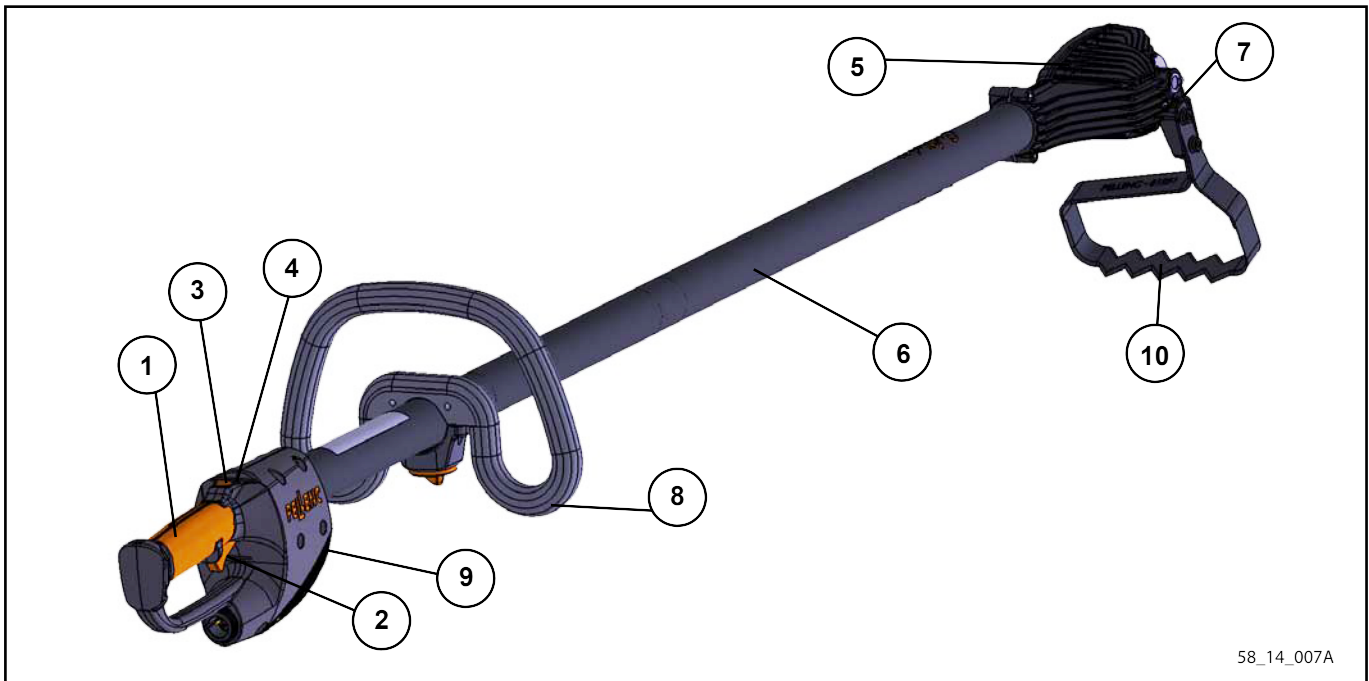
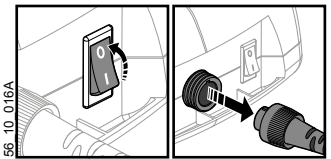


- 1– Niveau de puissance sonore.
- 2– Lire le manuel d'utilisation.
- 3– Port des chaussures de sécurité obligatoire.
- 4– Risque de brûlures (moteur - radiateur de refroidissement de la carte électronique).
- 5– Ne pas exposer à la pluie.



ATTENTION :

Avant toute intervention sur la machine, vérifier que l'interrupteur de marche/arrêt soit bien sur la position arrêt «0» et débrancher le cordon d'alimentation de la batterie.



- 1– Poignée arrière
- 2– Gâchette d'activation
- 3– Sélecteur de vitesse (4 vitesses)
- 4– Voyant de mise sous tension et indicateur de vitesse
- 5– Moteur Pellenc
- 6– Perche aluminium
- 7– Support d'outil de travail
- 8– Poignée avant
- 9– Radiateur de refroidissement de la carte électronique
- 10– Outil de travail

DESCRIPTIF ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Cultivion
Modèle	Perche fixe
Moteur révolutionnaire Pellenc	à commutation électronique
Puissance	380 W
Poids	3100 g
Dimensions (L x l x H) en mm	400 x 1710 x 300
Largeur de l'outil de travail	selon les modèles
Vitesse d'oscillation de l'outil de travail	13 à 15 Hz
Autonomie	Fonction de l'utilisation et du type de batterie

La détermination des niveaux sonores et des taux de vibrations se base sur les conditions de fonctionnement au régime maximal nominal.

Valeurs déterminées selon les normes de mesurage acoustique NF EN ISO 11201 et NF EN ISO 3744.

	Vitesse 1	Vitesse 4
Niveau maximum de pression acoustique pondéré A (réf. 20 µPa) à la position de l'utilisateur	$L_{pA} = 75 \text{ dB(A)}$	$L_{pA} = 78 \text{ dB(A)}$
Incertitude	$K = 2,5 \text{ dB(A)}$	$K = 2,5 \text{ dB(A)}$
Niveau de pression acoustique de crête pondéré C (réf. 20 µPa) à la position de l'utilisateur	$L_{pC} < 130 \text{ dB(C)}$	

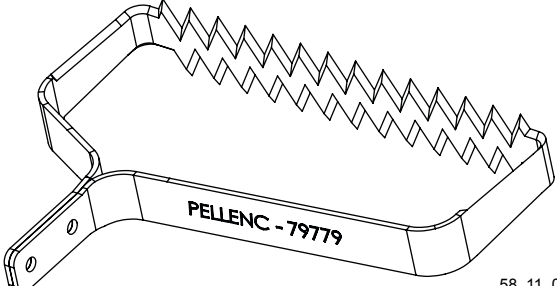
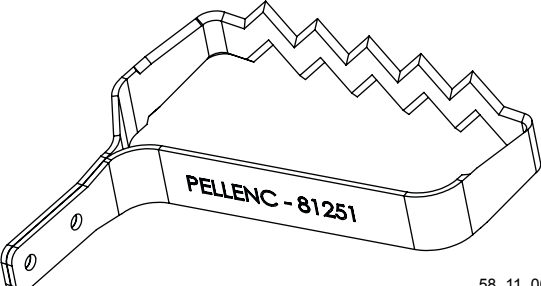
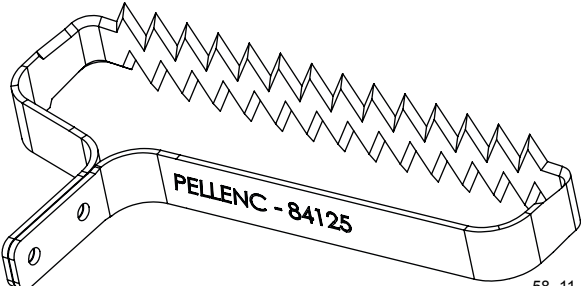
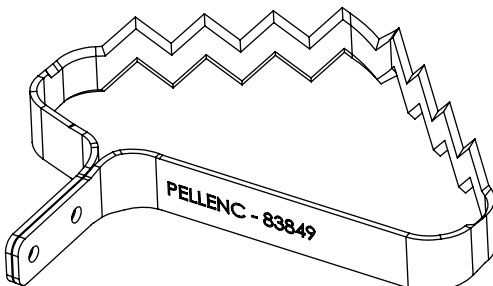
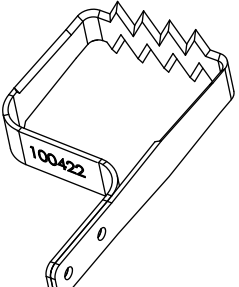
Symbole	Valeur	Unité	Référence	Commentaire
$L_{WA_{m}}$	91	dB(A)	1 pW	Niveau de puissance acoustique mesuré
$L_{WA_{g}}$	92	dB(A)	1 pW	Niveau de puissance acoustique garanti

Le relevé du niveau de puissance acoustique mesuré et du niveau de puissance acoustique garanti ont été effectués suivant une procédure conforme à la directive 2000/14/CE annexe V.

Bineuse CULTIVION	Vitesse 1 (800 cps/min)	Vitesse 4 (885 cps/min)
Poignée avant, a	$9,5 \text{ m/s}^2$	$17,5 \text{ m/s}^2$
Poignée arrière, a	$8,5 \text{ m/s}^2$	$12,0 \text{ m/s}^2$
Incertitude de mesure, K	3,0	3,0

Valeur d'émission de vibration suivant EN ISO 22867 et EN 50260-1

DESCRIPTIF ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

 <p>58_11_001A</p>	<p>Outil de travail avec une lame de 220 mm de largeur. Il s'utilise pour travailler le sol en profondeur.</p>
 <p>58_11_002A</p>	<p>Outil de travail avec une lame de 160 mm de largeur. Il s'utilise pour travailler le sol en profondeur.</p>
 <p>58_11_003A</p>	<p>Outil de travail avec une lame de 220 mm de longueur avec une profondeur de travail réduite. Il s'utilise pour désherber seulement en surface.</p>
 <p>58_11_004A</p>	<p>Outil de travail avec une lame de 160 mm en V. Il s'utilise pour creuser des sillons et désherber autour des plantes et arbustes en préservant les racines</p>
 <p>58_12_004A</p>	<p>Outil de travail avec une lame de 80 mm de longueur. Il s'utilise pour creuser entre les plantes, dans les petits espaces. De par sa taille, les vibrations sont réduites.</p>

MISE EN SERVICE DE LA MACHINE

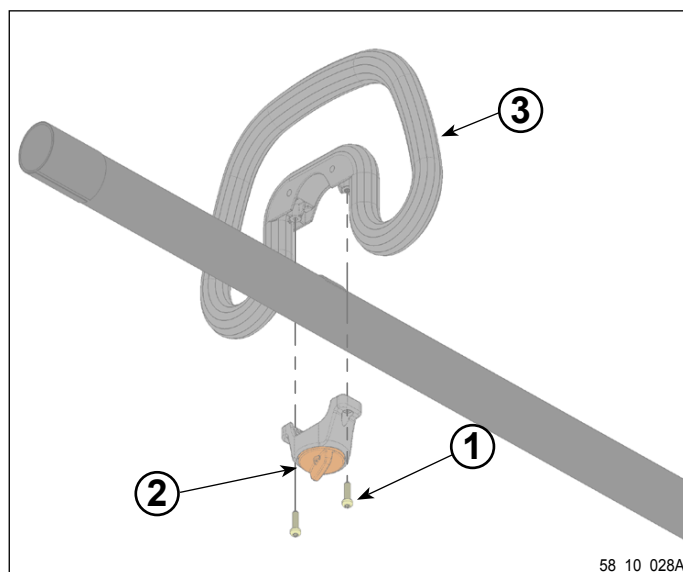
MONTAGE/DÉMONTAGE DE LA POIGNÉE AVANT

MONTAGE :

- Installer la **molette de réglage (2)** et la **poignée avant (3)** avec les **2 vis (1)**.
- Verrouiller la **molette de réglage (2)** afin de bloquer la position de la poignée avant sur le cultivion.

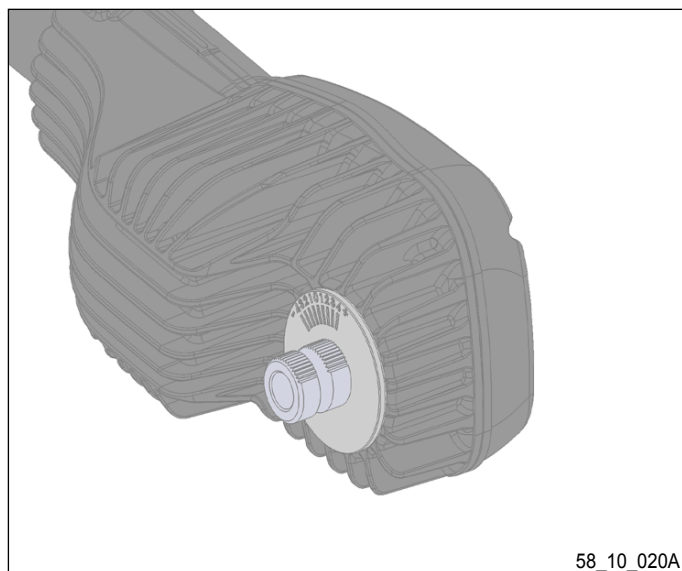
DÉMONTAGE :

- Déverrouiller la **molette de réglage (2)**.
- Dévisser les **2 vis (1)** et déposer la **poignée avant (3)** et la **molette de réglage (2)**.



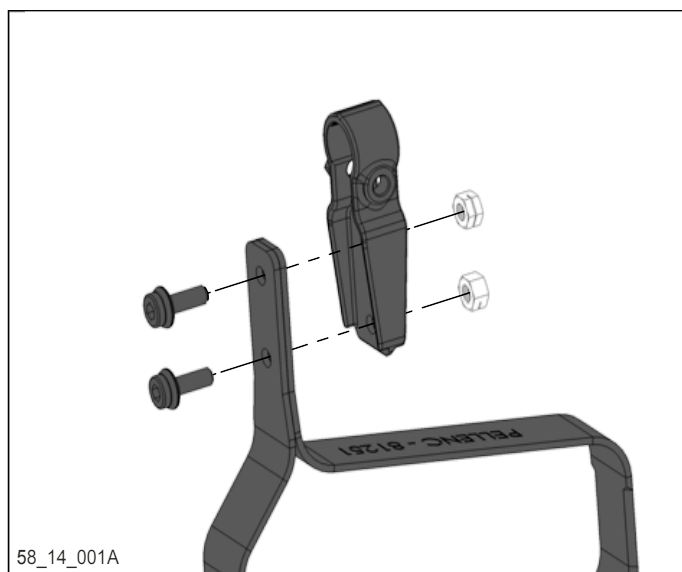
MONTAGE DE L'OUTIL DE TRAVAIL

- La tête de la machine se présente avec un axe de rotation gradué de -4 à +4 en passant par une position 0.



- Monter l'outil de travail sur son support à l'aide des deux ensembles (vis et écrou).

Serrer les vis à un couple de 6 N.m.



ATTENTION ! Porter des gants de protection lors de la manipulation de l'outil de travail.

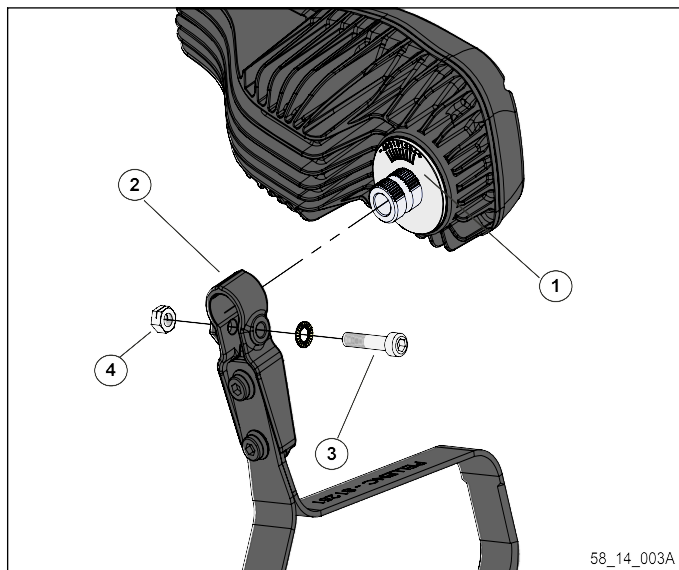
MISE EN SERVICE DE LA MACHINE

MONTAGE DE L'OUTIL DE TRAVAIL

- Mettre le support de l'outil de travail sur l'axe de sortie (1), en alignant le repère du support (2) avec le repère "0" du carter (1).

Pour plus d'informations sur le réglage de la position de l'outil de travail (voir pages 14&15).

- Mettre la rondelle et la vis (3) et les serrer à un couple maxi de 6 N.m.



ATTENTION : Ne jamais travailler avec les vis de serrage non serrées.



ATTENTION : Ne pas oublier l'écrou (4) lors du montage.

MISE EN ROUTE ET UTILISATION

PRISE EN MAIN DE L'OUTIL

- 1– Prendre en main la machine par la poignée arrière et la poignée avant et vérifier que rien ne touche l'outil de travail.
- 2– Le cultivion est dans sa position de mise en route.



ATTENTION ! Ne jamais travailler ailleurs que dans la terre.

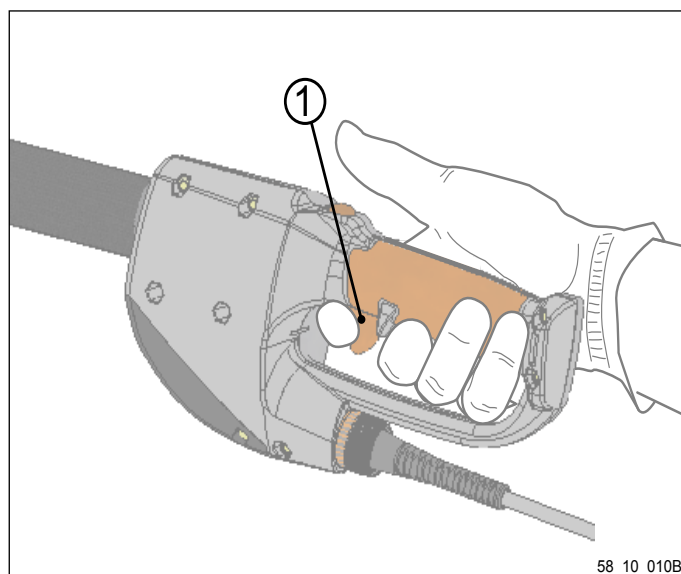


AVERTISSEMENT :

Ne jamais désaccoupler le cordon électrique de la batterie sans avoir vérifié que l'interrupteur de marche/arrêt soit sur la position arrêt «0».

DÉMARRAGE EN MODE NORMAL

- A. Mettre la machine dans sa position de mise en service, l'outil de travail posé au sol
 - B. Basculer l'interrupteur de marche/arrêt de la batterie outils Pellenc sur marche «I»
- À cet instant la machine est sous tension, elle est prête à fonctionner.**
- C. Lever la machine pour qu'elle ne touche pas le sol lors de la mise en route.
 - D. Appuyer sur la gâchette de mise en route (1)
 - E. La machine fonctionne en maintenant la gâchette (1) appuyée.
 - F. Relacher la gâchette, la machine s'arrête.



58_10_010B

DÉMARRAGE EN MODE CONTINU

- A. Mettre la machine dans sa position de mise en service, l'outil de travail posé au sol
 - B. Appuyer sur la gâchette de mise en route (1).
 - C. Basculer l'interrupteur de marche/arrêt de la batterie outils Pellenc sur marche «I», en maintenant la gâchette (1) appuyée.
 - D. Attendre que les voyants s'allument, et relâcher la gâchette.
- À cet instant la machine est sous tension, elle est prête à fonctionner.**
- E. Lever la machine pour qu'elle ne touche pas le sol lors de la mise en route.
 - F. Appuyer une fois sur la gâchette de mise en route (1) et relâcher.
 - G. La machine fonctionne en continu.
 - H. Réappuyer sur la gâchette de mise en route (1) et relâcher.
 - I. La machine s'arrête.



Si au moins 1 voyant sur la poignée est allumé, la machine est sous tension.



Toujours mettre en route le moteur avant de mettre l'outil de travail en contact avec le sol.



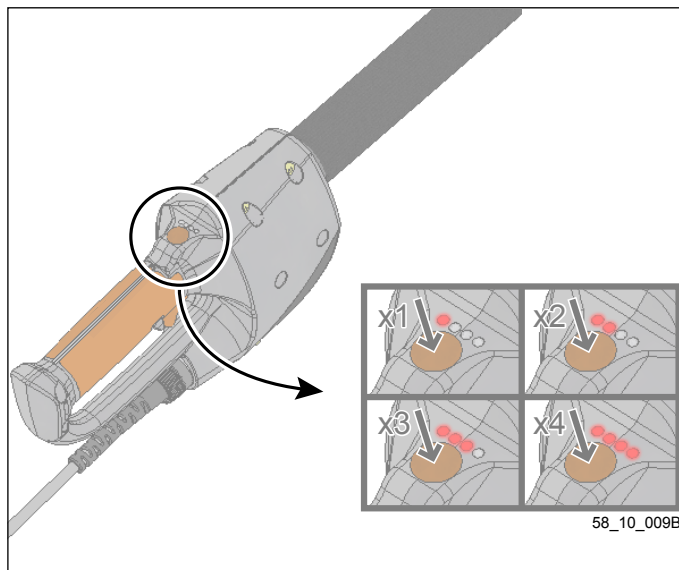
Il faut laisser travailler le Cultivion en tirant vers soi sans forcer exagérément.

MISE EN ROUTE ET UTILISATION

SÉLECTEUR DE VITESSE

Votre machine est équipée d'un système de changement de vitesse. Ce changement permet d'optimiser la qualité de travail désirée à l'aide du sélecteur situé sur la poignée.



Quatre voyants situés sur la poignée permettent de connaître le niveau de vitesse sélectionné, lorsque la machine est sous tension. Ces voyants peuvent clignoter lorsque la température de la machine se rapproche de la température de sécurité.

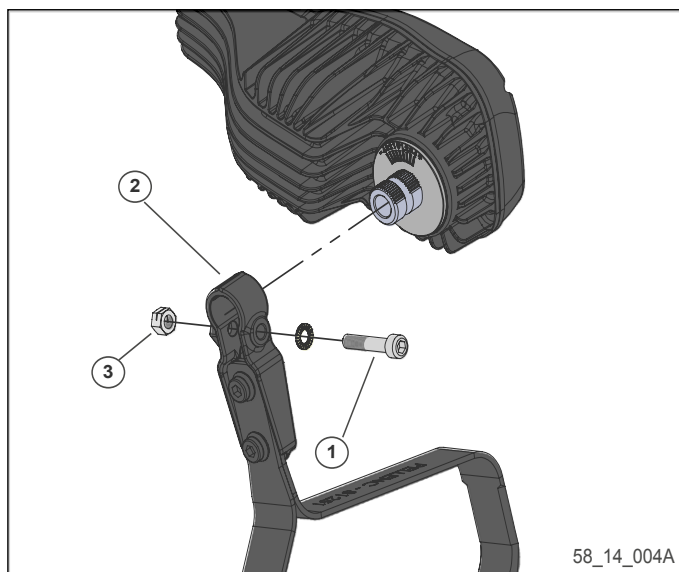


1 voyant allumé	Vitesse 1 (800 cps/mn)
2 voyants allumés	Vitesse 2 (830 cps/mn)
3 voyants allumés	Vitesse 3 (860 cps/mn)
4 voyants allumés	Vitesse 4 (885 cps/mn)

RÉGLAGE DE L'INCLINAISON DE L'OUTIL DE TRAVAIL

Dévisser la vis de serrage (1) avec la clé M6.
Sortir l'ensemble outil de travail (2).

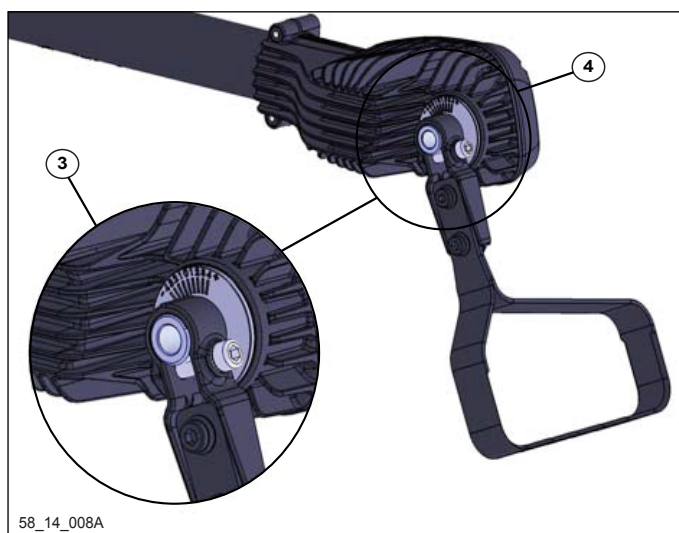
  **Veillez à ne pas perdre l'écrou (3)**



Le tourner pour placer le repère du support de l'outil de travail (3) en face du repère voulu (-4 à +4).
Enfoncer le support de l'outil de travail jusqu'en butée.

Mettre la rondelle et la vis M6 (4) et serrer l'ensemble à un couple maxi de 6 N.m.

 **Utiliser des gants adaptés lors de la manipulation de l'outil de travail.**



MISE EN ROUTE ET UTILISATION

RÉGLAGE DE L'INCLINAISON DE L'OUTIL DE TRAVAIL

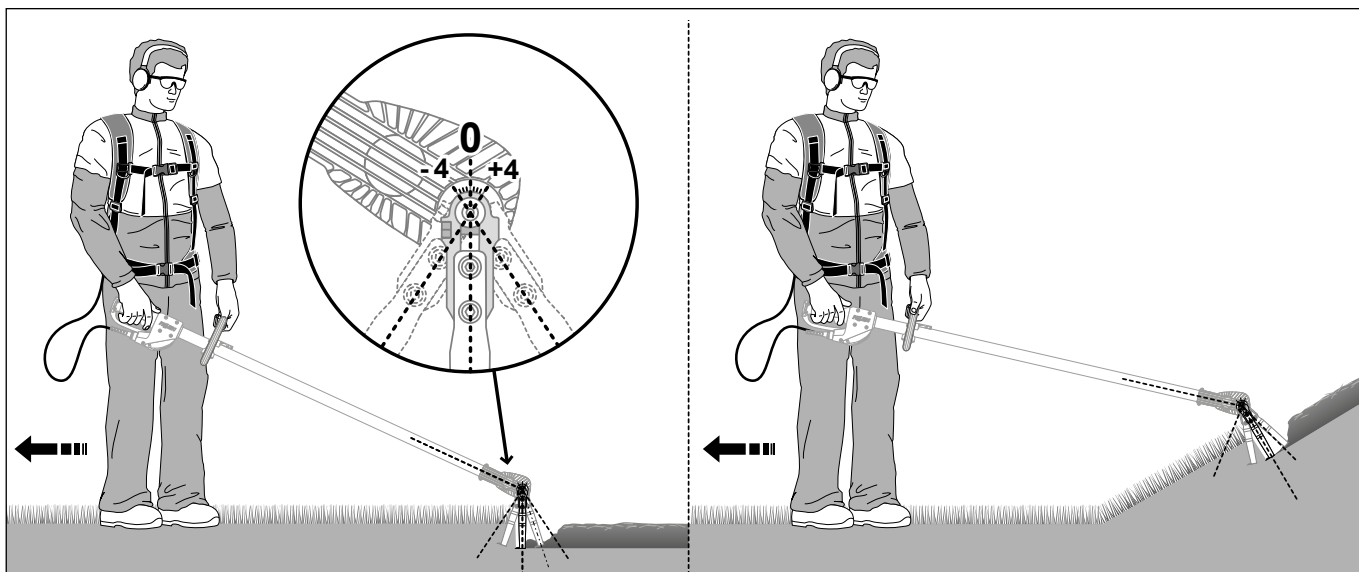
Le bon réglage est obtenu lorsque la machine se déplace vers l'arrière pratiquement sans effort de la part de l'utilisateur. **Le travail s'effectue en reculant, afin de ne pas marcher sur le travail réalisé.**

Pour obtenir le bon réglage, placer l'outil de travail en position "0" :

- Si la machine a tendance à trop s'enfoncer dans le sol et ne recule pas, démonter l'outil de travail puis le sortir et le replacer d'une position vers le côté « + ».
- Si la machine a tendance à ne pas creuser en profondeur et sortir de terre en reculant violemment, tourner l'outil de travail d'une position vers le côté « - ».
- Répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

Remarque :

Il peut être nécessaire de modifier l'inclinaison de l'outil de travail en fonction de la topologie du terrain (talus, fossés, buttes...).



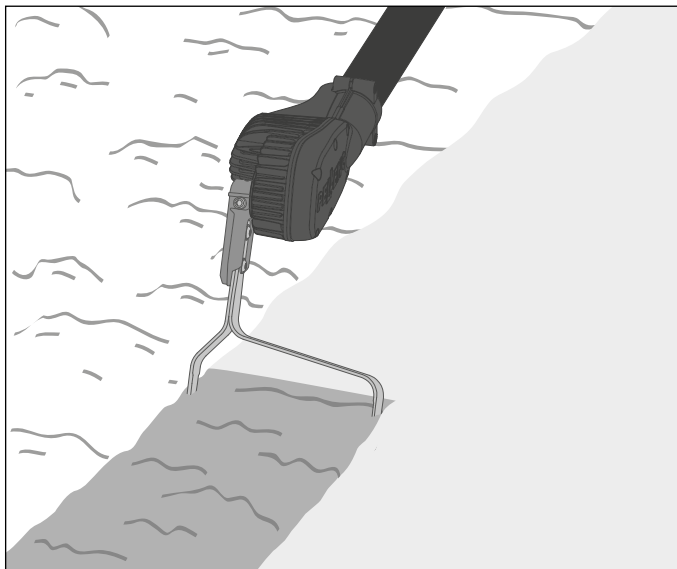
La position de travail idéale est : bras gauche tendu, main gauche sur la poignée avant.
Bras droit plié légèrement, main droite sur la poignée arrière.

MISE EN ROUTE ET UTILISATION

LES DIFFÉRENTES UTILISATIONS

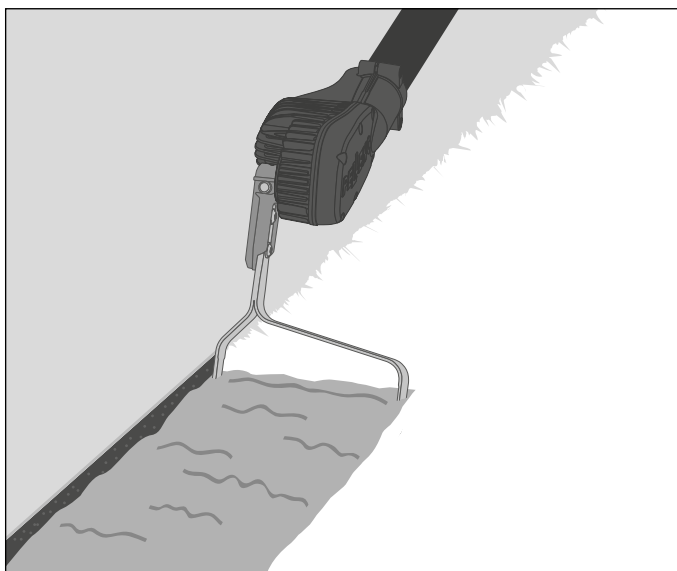
Le Cultivion est une machine pour le travail du sol, permettant de :

- aérer, cultiver la terre
- désherber
- mélanger le terreau, les engrais à la terre...



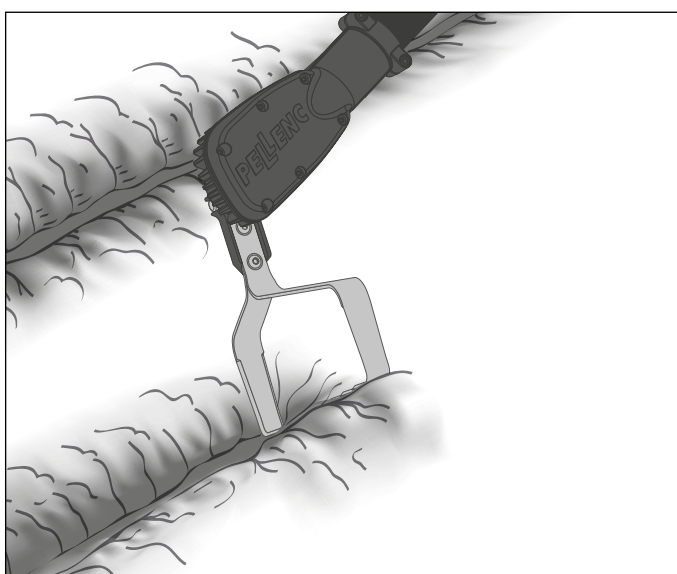
Coupe bordure :

Il peut aussi être utilisé en coupe-bordure grâce aux faces latérales tranchantes de son outil.



Creuser des sillons :

Il peut également être utilisé pour creuser des sillons en inclinant son outil à 45°, ou en utilisant l'outil de travail (réf. 83849)



Plusieurs outils sont disponibles :

- réf. 81251
- réf. 79779
- réf. 84125
- réf. 83849
- réf. 100422

ENTRETIEN

PÉRIODICITÉ D'ENTRETIEN

	A chaque mise en route	Après utilisation	Tous les ans ou si nécessaire
Nettoyage de la machine		X	
Vérification visuelle de la machine	X	X	
Vérification du fonctionnement des sécurités	X		
Vérification de l'affûtage et affûtage si nécessaire	X		
Vérification du serrage de l'outil de travail	X		
Vérification du niveau de capacité de la batterie	X		
Faire contrôler l'outil par un distributeur agréé			X

REMARQUE :

**Faire réviser le cultivion toutes les 200 heures ou 1 fois par an au minimum.
Toujours stocker une machine propre et batterie chargée.**

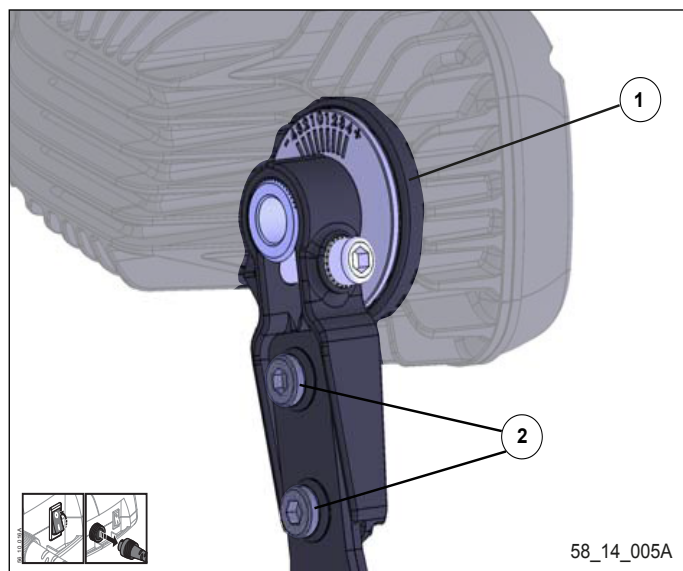
VERIFICATION DU SERRAGE DE L'OUTIL DE TRAVAIL

Vérifier le serrage des vis :

- (1) couple de serrage 6 N.m.
- (2) couple de serrage 6 N.m.



ATTENTION ! Toujours déconnecter la batterie avant d'intervenir sur l'outil de coupe.



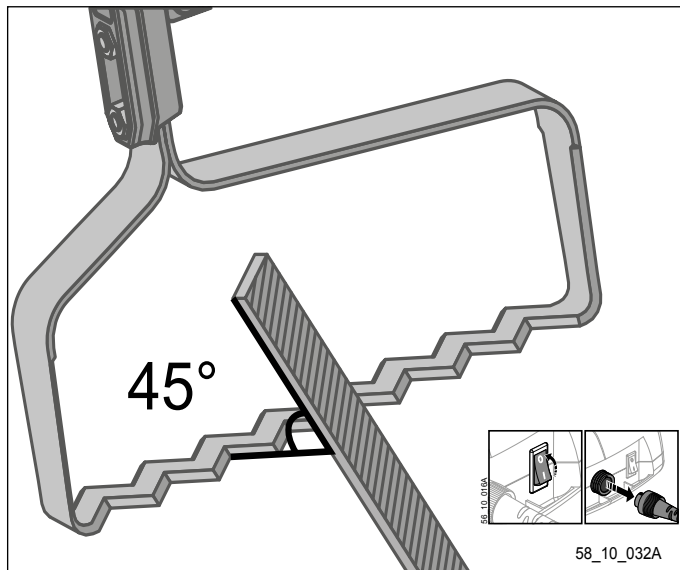
58_14_005A

ENTRETIEN

AFFÛTAGE DE L'OUTIL DE TRAVAIL

Affûter l'outil de travail légèrement mais régulièrement à l'aide d'une lime plate. Vérifier régulièrement l'affûtage de l'outil de travail pendant les premières heures de travail afin de connaître la fréquence d'affûtage à réaliser.

Respecter un angle de 45° au niveau de la lame pendant l'affûtage.



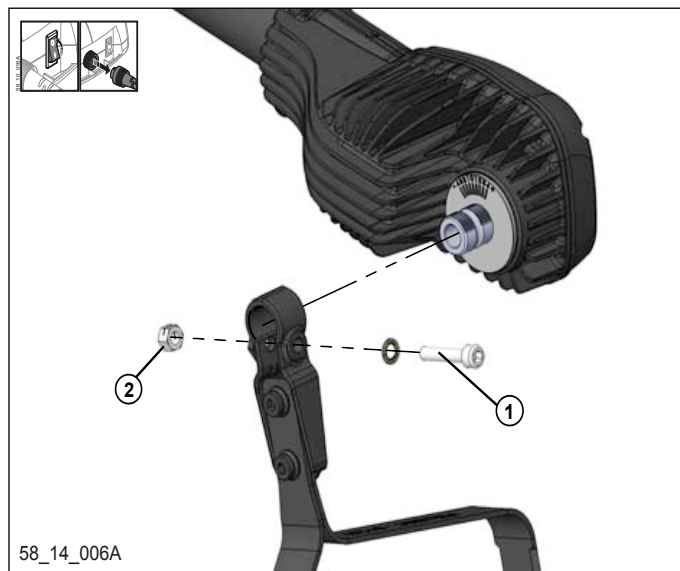
Utiliser des gants adaptés lors de la manipulation de l'outil de travail.

REPLACEMENT DE L'OUTIL DE TRAVAIL

Dévisser la vis M6 (1) et sa rondelle.

Sortir l'écrou (2)

Sortir l'ensemble support + outil de travail.

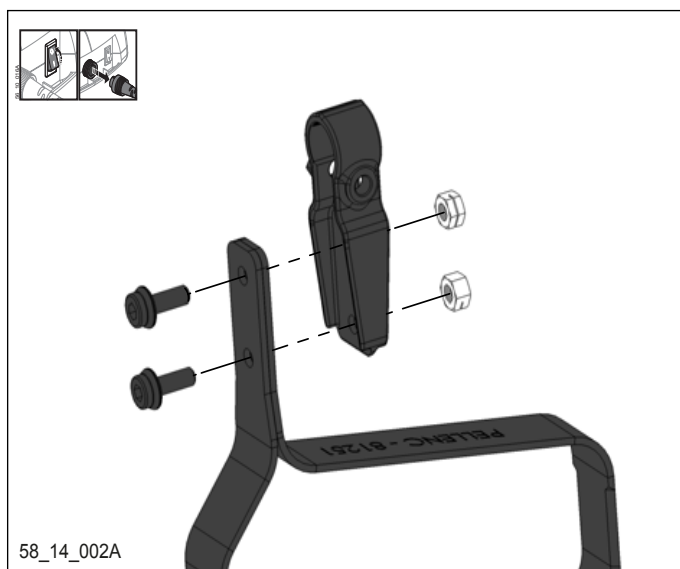


Dévisser les deux ensembles (vis et écrou).

Changer l'outil de travail.

Remonter les deux ensembles (vis et écrou).

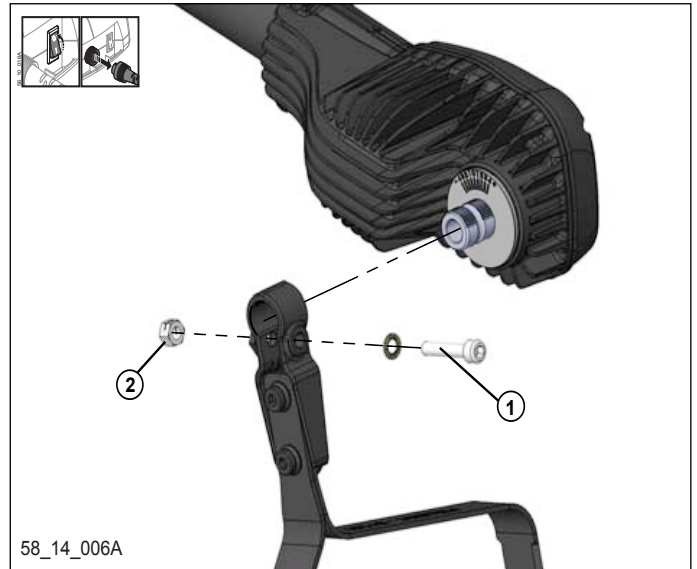
Serrer les vis à un couple de 6 N.m.



ENTRETIEN

REPLACEMENT DE L'OUTIL DE TRAVAIL

Mettre la vis M6 (1), sa rondelle et l'écrou (2) et serrer l'ensemble à un couple maxi de 6 N.m.



ATTENTION ! Toujours déconnecter la batterie avant d'intervenir sur l'outil de travail.

STOCKAGE HORS SAISON

- Toujours stocker une machine propre.
- Toujours stocker un outil de travail avec sa lame affûtée et graissée.
- Pour le stockage de la batterie, se reporter à la notice d'utilisation de la batterie.

INCIDENTS

Symptômes	Etat de l'interrupteur marche/arrêt de la batterie	Etat des diodes	Cause probable	Vérifications	Solutions	Réparateur
La machine ne démarre pas	0	Eteintes	Batterie éteinte	Interrupteur de la batterie	Basculer l'interrupteur de la batterie	Utilisateur
	1	Eteintes	Le cordon d'alimentation est sectionné	Vérifier l'état du cordon	Changer le cordon	Distributeur agréé PELLENC
			Batterie	Vérifier que la batterie ne soit pas complètement déchargée	Recharger la batterie	Utilisateur
			Carte électronique	Carte électronique si les diodes restent éteintes après mise en route et contrôle des précédents points	Chez distributeur agréé PELLENC	Distributeur agréé PELLENC
		Allumées	Une gâchette ne fonctionne plus	Chez distributeur agréé PELLENC	Changer la gâchette ou le détecteur	Distributeur agréé PELLENC
			Carte électronique	Chez distributeur agréé PELLENC	Changer la carte électronique	Distributeur agréé PELLENC

INCIDENTS

Symptômes	Etat de l'interrupteur marche/arrêt de la batterie	Etat des diodes	Cause probable	Vérifications	Solutions	Réparateur
La machine fait un bruit inhabituel		Allumées	Serrage des deux vis de l'outil de travail	Serrage à 6,0N.m maxi	Serrage à 6,0N.m maxi	Utilisateur
			Serrage de la vis de la tête de travail	Serrage à 8,0N.m maxi	Serrage à 8,0N.m maxi	
Les diodes clignotent au cours de l'utilisation		Clignotement	La machine est proche de sa limite en température	Clignotement des diodes	Réduire la vitesse de la machine ou faire une pause	Utilisateur
La machine s'arrête en cours d'utilisation		Eteintes	La machine a atteint sa limite en température	4 bips au niveau de la batterie	Laisser refroidir la machine pendant 5 minutes environ	Utilisateur
Arrêter puis redémarrer la batterie et se référer au paragraphe "La machine ne démarre pas" si besoin						

GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE PELLENC S.A.

I. Garantie Légale

A. Garantie contre les Vices Cachés

Indépendamment de la garantie commerciale prévue à l'article II, l'article 1641 du Code civil dispose que « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus ».

Article 1648 du Code civil « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

B. Garantie légale de conformité

Article L.217-4 du Code de la consommation Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L.217-5 du Code de la consommation «Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12 du Code de la consommation « l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

II. Garantie Commerciale Pellenc

A. Contenu

1. Généralités

En sus des garanties légales, les clients utilisateurs bénéficient de la garantie commerciale sur les produits PELLENC couvrant l'échange et le remplacement des pièces reconnues hors d'usage, par défaut d'usinage, par défaut de montage ou par vice de matière, quelle qu'en soit la cause.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par PELLENC.

2. Pièces détachées

La garantie commerciale couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'oeuvre à l'exclusion de certaines pièces détachées de chaque produit remis à la livraison.

B. Durée de la garantie

1. Généralités

Les produits PELLENC sont garantis au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

2. Pièces détachées

Les pièces détachées PELLENC remplacées dans le cadre de la garantie du produit, sont garantis au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison du produit PELLENC au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

Dans le cas des produits connectés à une batterie Pellenc, les pièces détachées remplacées dans le cadre de la garantie du produit après le 12ème mois d'utilisation, sont garanties pour une durée de un (1) an.

C. Exclusion de garantie

Sont exclus de la garantie commerciale les produits qui ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions et à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la présente notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus en cas de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou en cas de transformation du produit. Sont également exclus de la garantie les produits ayant fait l'objet d'une altération, transformation ou modification par le client utilisateur.

Les pièces d'usures et/ou les consommables ne peuvent pas faire l'objet de garantie.

III. Mise en oeuvre de la garantie commerciale

1. Mise en service du produit et déclaration de mise en service

Au plus tard huit jours après la remise du bien au client utilisateur le DISTRIBUTEUR s'engage à compléter le formulaire informatique de déclaration de mise en service afin d'activer cette dernière sur le site www.pellenc.com, rubrique « extranet » menu « garanties et formation », à l'aide de son identifiant délivré préalablement par PELLENC.

A défaut, la déclaration de mise en service ne sera pas effective empêchant ainsi toute mise en oeuvre de la garantie commerciale PELLENC, le DISTRIBUTEUR devant par conséquent en assurer seul la charge financière sans pouvoir répercuter le coût de son intervention au titre de la garantie sur le client utilisateur.

Le DISTRIBUTEUR s'engage également à compléter la carte de garantie ou le certificat de garantie et mise en service pour les automoteurs fourni(e) avec le produit après l'avoir fait(e) signer et dater par le client utilisateur.

IV. Service après-vente payant

A. Généralités

Font l'objet d'un service payant, même pendant la période de garantie légale et commerciale, les défaillances, pannes, casses, résultant d'une mauvaise utilisation, négligence ou mauvais entretien de la part du client utilisateur mais aussi les défaillances résultant d'une usure normale du produit. Font également partie des prestations relevant du service après-vente les réparations hors garantie légale et commerciale comme par exemple l'entretien, les réglages, diagnostics en tout genre, nettoyages sans que cette liste ne soit exhaustive.

B. Pièces d'usure et consommables

Les pièces d'usure et les consommables relèvent également du service après-vente.

C. Pièces détachées

Le service après-vente payant couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'oeuvre et hors période de garantie légale ou commerciale.

En cas de remplacement de pièces détachées d'origine PELLENC dans le cadre du service après-vente, celles-ci bénéficieront d'une garantie commerciale d'un an, à compter de la date de monte.

DÉCLARATION «CE» DE CONFORMITÉ

FABRICANT	PELLENC SA
ADRESSE	QUARTIER NOTRE-DAME ROUTE DE CAVAILLON - CS 10047 84122 PERTUIS CEDEX (FRANCE)
PERSONNE AUTORISÉE À CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELLENC SA
ADRESSE	QUARTIER NOTRE-DAME ROUTE DE CAVAILLON - CS 10047 84122 PERTUIS CEDEX (FRANCE)

PAR LA PRÉSENTE, NOUS DÉCLARONS QUE LA MACHINE DÉSIGNÉE CI-APRÈS :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	BINEUSE SARCLEUSE
FONCTION	ENTRETIEN DES SOLS
NOM COMMERCIAL	CULTIVION
TYPE	CULTIVION P
MODÈLE	CULTIVION P160
N° DE SÉRIE	58R00001 - 58R49999 58S00001 - 58S49999 58T00001 - 58T49999

SATISFAIT A L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA DIRECTIVE MACHINE 2006/42/CE

EST CONFORME AUX AUTRES DIRECTIVES ET/OU DISPOSITIONS PERTINENTES SUIVANTES :

- 2014/30/UE Directive CEM
- 2003/10/CE Directive Bruit
- 2002/44/CE Directive Vibrations
- 2011/65/UE Directive ROHS
- 1907/2006 Règlement REACH
- 2012/19/UE Directive DEEE

LES NORMES EUROPÉENNES HARMONISÉES SUIVANTES ONT ÉTÉ UTILISÉES :

- EN 60745-1:2009+A11:2010
- EN 55014-2 :2009

LES AUTRES NORMES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES SUIVANTES ONT ÉTÉ UTILISÉES :

- EN 55014-1 :2012
- EN 61000-4-2 :2009
- EN 61000-4-3 :2011

Niveaux sonores au régime maximal de travail

Symbole	Valeur	Unité	Référence	Commentaire
L_{WAm}	91	dB(A)	1 pW	Niveau de puissance acoustique mesuré
L_{WAq}	92	dB(A)	1 pW	Niveau de puissance acoustique garanti

Le relevé du niveau de puissance acoustique mesuré et du niveau de puissance acoustique garanti ont été effectués suivant une procédure conforme à la directive 2000/14/CE annexe V.

FAIT À PERTUIS, LE 02/05/2017

JEAN MARC GIALIS

Directeur Général Délégué



